

École : École supérieure de chimie organique et minérale
Nom d'usage : ESCOM
Académie : Amiens
Site de l'école : Compiègne

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
École : École supérieure de chimie organique et minérale
Spécialité : Chimie et Sciences industrielles
Site de la formation : Compiègne
Voie : Formation initiale sous statut d'apprenti
Partenaire : RFA-API SUP

Rapport établi par Jean-Louis Allard (membre de la CTI) et Gildas Gautier (Expert auprès de la CTI) présenté en séance plénière de la CTI le 18 novembre 2020.

Analyse synthétique globale

Points forts :

- Un projet de formation fondé sur une bonne connaissance des besoins du secteur d'activité de la chimie et soutenu par une excellente insertion dans la politique de site ;
- Un Système de Management de la Qualité de l'école déjà reconnu comme excellent et en amélioration continue, dont la mise en œuvre pour le Bachelor sera spécifique et adaptée ;
- Des relations au monde socio-économique et à l'activité de recherche sur le site très favorables à la mise en œuvre du Bachelor ;
- Une organisation pédagogique de la formation, robuste et équilibrée, soutenue par une bonne maîtrise de l'alternance et une architecture en blocs d'enseignement ;
- Des modalités de recrutement organisées de façon efficace et dans la diversité possible des étudiants que l'école a la capacité d'accueillir ;
- L'encadrement par des enseignants-chercheurs de l'école et les liens forts avec l'UTC assurent l'immersion et « les situations multiples pour exposer les élèves à la recherche » ;
- La formation sous forme FISA permet une inclusion facilitée d'étudiants en situation sociale délicate.

Points d'attention :

- Une ouverture du programme aux publics de la formation continue grâce à l'organisation de blocs d'enseignement, potentiellement très pertinente, mais peu documentée et anticipée dans ses modalités ;
- Un développement peu documenté de la stratégie de remise à niveau dans les disciplines scientifiques pour les admissions parallèles.

Risques :

- Viabilité du modèle économique qui a besoin d'être confirmée par un recrutement d'élèves et un niveau de financement à la hauteur des objectifs ;
- Une mobilité internationale (entrante et sortante) possiblement limitée, malgré le support efficient de l'école à celle-ci ;
- Dépassement de la limite acceptée par la CTI des admissions directes en troisième année, compte-tenu du partenariat en cours avec le lycée en proximité.

Opportunités :

- Le contexte socio-économique local devrait faciliter l'insertion des apprentis par un développement nouveau, grâce au Bachelor, des relations avec les entreprises ;
- L'environnement d'entreprises du secteur de la chimie dans la région de l'ESCOM est de nature à favoriser l'emploi des futurs diplômés, que l'analyse préalable des besoins du marché de l'emploi dans le secteur a pu établir.

La commission a formulé un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Limiter l'accès direct en troisième année dans les proportions prévues par la CTI ;
- Préciser les modalités de positionnement de niveau/compétence des élèves admis en cours de formation ainsi que les éventuelles remises à niveau ;
- Définir les modalités d'intégration des stagiaires de la formation continue dans les blocs de compétences qui constituent la formation.

Délibéré en séance plénière du 18 novembre 2020.

Paris, le 7 janvier 2021



La Présidente
Elisabeth CRÉPON